

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion du jeudi 24 novembre 2022 à 18h30 heures. Salle de la mairie

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Conseillers en exercice : | 14 |
| Présents : | 8 |
| Absents excusés | 6 |
| Votants : | 11 |

Convocation du 17 novembre 2022

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. Gilles BOUTEILLER maire, Philippe POUVREAU, Jacky METEAU, Ignace FLEURET, Josselin BAUDOUIN, , Sylvie LAURENT, Martine MORIN, Albertine THIBault

Absent-e-s excuse-e-s: Philippe PAULIEN (pouvoir Philippe POUVREAU)
Yannick MOREAU (pouvoir Josselin BAUDOUIN)
Nathalie BROCHARD (pouvoir Gilles BOUTEILLER)
Olivier BOUCHAND, Illana BOCCARA, Claude GARNIER

Secrétaire de séance : Philippe POUVREAU

Ordre du jour

- 1- FINANCES
 - Budget principal : décision modificative pour virement de crédits
 - Signature de la convention d'adhésion au service de paiement en lignes des recettes publiques locales
- 2- Déclassement de la parcelle AH489 – 5-7 rue de l'école des filles
- 3- DETR – recensement des projets
- 4- Polenniz : désignation d'un référent communal
- 5- Délibérations et questions diverses

Le compte rendu de la réunion du mardi 18 octobre est approuvé par le conseil municipal.

1- FINANCES

- Budget principal : décision modificative pour virement de crédits

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative n° 8 suivante sur le budget principal comme suit :

| FONCTIONNEMENT | |
|--|--------|
| Chapitre 11 – charges à caractère général (615221) | -1 000 |
| Chapitre 12 - charges de personnel (6411) | +1 000 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-VOTE la décision modificative n°8 (sur le budget principal) comme définie ci-dessus

- Signature de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales : Monsieur le Maire informe les élus du nouveau mode de paiement, permettant aux usagers de régler leurs factures directement par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet.
Une convention est à signer avec les services de la DGFiP, et les logiciels paramétrés des mentions obligatoires.
Le conseil municipal émet un avis favorable

2- Déclassement de la parcelle AH489 – 5-7 rue de l'Ecole des filles

Monsieur le Maire expose aux élus que dans le cadre de la vente du bien immobilier sis 5-7 rue de l'Ecole des filles, il y a lieu de procéder au déclassement de la parcelle du domaine public.

Le conseil municipal émet un avis favorable au déclassement de la parcelle cadastrée AH489 en vue de sa cession.

3- DETR – recensement des projets

Monsieur le Maire propose aux élus d'inscrire le projet City park dans le cadre de la DETR 2023

La CCVSA recueille toutes les opérations des communes pour le 1^{er} décembre, sans ordre de priorité et les transmet aux services de la Sous-Préfecture avant le 5 décembre 2022.

Les dossiers sont à déposer avant le 31 janvier 2023, sur la plateforme dédiée.

Monsieur Philippe POUVREAU informe que le projet du city park est susceptible

d'être éligible à l'aide de l'ANS (Agence Nationale du Sport), à hauteur de 60% du montant HT des travaux. Ne sont pas pris en compte les structures jeux d'enfants. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès l'ANS pour l'aménagement du city-park, pour un montant de travaux s'élevant à 52 493.06 euros HT et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4- Polleniz : désignation d'un référent communal

Monsieur Yannick MOREAU a accepté d'être le référent Polléniz, organisme à vocation sanitaire dans le domaine du végétal, assure des missions de prévention, de surveillance et de lutte contre des dangers sanitaires ou des espèces ayant des impacts sur l'économie, l'environnement ou la santé publique (rongeurs aquatiques, frelon asiatique, chenilles urticantes, plantes invasives ...).

5- Délibérations et questions diverses

► Monsieur le maire donne lecture du mail de Mme Simonneau Savarit qui souhaite un rendez-vous pour présenter un projet de trottinettes tout terrain pour découvrir le Marais poitevin.

→ avis favorable pour la présentation du projet

► Vu les différentes demandes concernant la construction de logements atypiques, Monsieur le Maire demandent aux élus leur avis.

Après échanges, étant donné que le règlement du PLU n'interdit pas ce type de construction, ils émettent un avis favorable en précisant que les obligations de raccordements aux différents réseaux seront les mêmes que pour les constructions « classiques »

► courrier de Mme Varline – Mme et M. Bruno Jourdain

- Sollicitent un éclairage public, une limitation de vitesse, l'aménagement d'un trottoir → rendez-vous à fixer pour les recevoir

► M. Philippe Pouvreau informe les élus, que les horaires d'éclairage public du centre bourg sont prolongés le vendredi et samedi soir à 22h30 au lieu de 21h30 et pour compenser ne s'allumeront le samedi et dimanche matin qu'à 07h30 au lieu de 6h30. Ces modifications pour répondre à la demande des commerçants. Le clocher de l'église ne sera plus éclairé le matin.

Fin de séance 20h00